# État des monastères espagnols de l'Ordre de Cluny, aux XIII$^{e}$-XV$^{e}$ siècles, d'après les actes des visites et des chapitres généraux

Ulysse Robert

—321→

- I -

L'ordre de Cluny formait dix circonscriptions ou provinces religieuses: de France, de Lyon, d'Auvergne, de Poitou, de Provence, de Gascogne, d'Allemagne et Lorraine, d'Espagne, de Lombardie et d'Angleterre. Dans chacune d'elles, un chambrier (*camerarius*) représentait l'abbé, chef de l'ordre.

Nombreux étaient les monastères qui dépendaient de la puissante abbaye, mais bien fragiles étaient les liens qui les rattachaient, surtout les plus éloignés, à la maison-mère. Aussi les abbés durent-ils de bonne heure faire procéder à des enquêtes qui avaient un double but: constater l'état matériel et moral des couvents et rappeler à ceux d'entre eux qui auraient été tentés de s'y soustraire, leur dépendance envers Cluny au spirituel et au temporel.

Ce n'est pas ici l'endroit de rechercher l'origine de ces enquêtes, désignées officiellement sous le nom de visites. Qu'il suffise de dire que, dès le milieu du XIII$^{e}$ siècle, nous les trouvons régulièrement organisées et se succédant à des intervalles rapprochés. Elles avaient lieu généralement pendant le carême et après Pâques; à moins d'impossibilité absolue, elles embrassaient toutes les maisons de chaque province.

Les visiteurs, choisis d'ordinaire parmi les prieurs, quand ce n'était pas le chambrier, étaient toujours au nombre de deux. Ils avaient pour mission de s'informer de la quantité des religieux qui vivaient dans les monastères, de la manière dont l'office divin était célébré, dont l'aumône était faite, l'hospitalité pratiquée, à règle observée; ils devaient s'assurer si les bâtiments conventuels et les églises étaient en bon état, si les biens étaient administrés convenablement, signaler les écarts de conduite des religieux, —322→ etc. Les observations auxquelles ces visites fournissaient matière étaient soigneusement consignées dans des procès-verbaux écrits le plus souvent sur des rouleaux et destinés à être mis sous les yeux de l'abbé ou des définiteurs

des chapitres généraux qui étaient fréquemment tenus à Cluny[1]. C'est d'après ces documents qu'étaient édictées les peines encourues pour les infractions à la règle et pour une mauvaise administration et étudiées ou résolues les questions de toute sorte qui se présentaient. Il est facile de voir le parti qu'on peut en tirer pour connaître la situation des monastères de l'ordre de Cluny au moyen âge et l'utilité qu'ils offrent à l'historien qui veut s'occuper de la monographie de ces établissements religieux. Grâce à ces documents, encore trop peu connus[2], l'histoire des prieurés de Cluny pourra n'être plus écrits; qu'avec des chantes; ils nous permettront de nous rendre compte des vicissitudes de ces monastères, de pénétrer les secrets de la vie de ces moines qui ont tenu une si grande place dans le monde.

Malheureusement beaucoup de ces précieux procès-verbaux de visites ont péri. La Bibliothèque nationale de Paris en possède de trop rares débris, dont les plus importantes épaves sont, dans ces derniers temps, venues de Cluny. C'est à peine si l'ensemble de ceux qui sont conservés atteint le chiffre de cinquante. Il y en avait autrefois des centaines, dont on peut voir la liste sommaire dans le ms. latin 13873 de la Bibliothèque nationale. —323→ Les actes originaux des chapitres généraux n'existent plus. Par un hasard providentiel, des copies en furent faites au XVII^e siècle, un peu avant 1720, par des religieux de Cluny. Ces copies, trésor inestimable, font actuellement partie de la collection des manuscrits de la Chambre des députés à Paris. Elles embrassent les années 1259-1480 et 1633-1758 et forment vingt-deux volumes[3].

Désireux d'acquitter la dette que j'ai contractée envers l'Académie Royale d'Histoire de Madrid, qui m'a fait l'honneur de me nommer son correspondant, je m'occuperai aujourd'hui des procés-verbaux de visites et des actes des chapitres généraux relatifs aux prieurés espagnols de l'ordre de Cluny. Il y sera quelquefois question des monastères portugais qui appartenaient à la province d'Espagne, Vimieiro et Rates.

Pour les raisons qui viennent d'être indiquées, les visites en Espagne ne sont représentées que pour les années 1277 (Casserra seulement), 1285, 1292, 1314 et 1336[4].

Mais ces graves lacunes sont heureusement comblées en partie par les actes des chapitres généraux, dont le double tableau qui suit donne l'état:

—324→

| Chapitres généraux de Cluny dont les actes sont conservés. | Chapitres généraux contenant des mentions relatives à la province d'Espagne[5]. |
|---|---|
| 1259-1261. | 1259. |
| | 1261. |
| 1264-1266. | 1264-1265. |
| 1269. | 1269. |
| 1272-1274. | 1272. |
| | 1274. |

| | |
|---|---|
| 1276-1277. | 1276. |
| 1280. | 1280. |
| 1282-1283. | 1285-1286. |
| 1285-1301. | 1288. |
| | 1290-1297. |
| | 1300. |
| 1303. | 1303. |
| 1305-1306. | 1305-1306. |
| 1308. | 1308-1312. |
| 1310-1317. | 1314. |
| | 1317. |
| 1321-1329[6] | 1321-1322. |
| | 1326. |
| | 1328-1329. |
| 1331-1332, 1334-1337, 1339- | 1336-1337. |
| 1345. | 1340. |
| | 1342. |
| | 1344-1345. |
| 1347-1349. | 1347-1349. |
| 1352-1361. | |
| 1365-1371. | |
| 1373-1396. | 1373. |
| | 1377. |
| | 1387. —325→ |
| | 1392. |
| | 1396. |
| 1397. | |
| 1401-1404. | |

1406-1411.

1414.

1417.

1418.

1420-1422.

1424.

1427-1437.

1439.

1443-1446.

1449-1451.

1453-1457.

1459-1460. 1460.

1461-1472.

1474.

1476-1480.

Les actes des chapitres, à partir de cette époque jusqu'en 1633, semblent définitivement perdus; ceux qui suivent sont, pour ainsi dire, muets en ce qui concerne l'Espagne. C'est que, depuis 1420, il ne se traite plus, dans les chapitres, que des affaires générales de l'ordre; les provinces éloignées, comme la Lombardie, l'Angleterre, etc., no figurent guère davantage dans les actes, et les définitions de 1460 sont les seules que nous ayons à signaler pour le XV^e^ siècle. Il est vrai qu'elles ont une importante exceptionnelle.

Les prieurés et abbayes visités par les délégués des abbés de Cluny et qui ont été l'objet de rapports reproduits dans le présent travail, sont les suivants.

Budiño (que nous trouvons aussi sous la forme de *Badino, Bodeno,* —326→ *Bondino, Bordino, Lodino,* etc.), dans le diocèse de Tuy, sous le vocable du S. Sauveur;

Carrion (*Esquarione, Guarrione, Karione, Varrione*), diocèse de Palencia, sous le vocable de S. Zoïle (*al.* S. *Pilus*);

Casserra (*domus Castri Sarranensis, Castriserrensis*), diocèse de Vich, sous le vocable de S. Pierre;

Cornellana (*Corneliana*), diocèse d'Oviédo;

Jubia (*Jubia, Jugna, Junia, Juvya, Lunia, Turiac (?), Via*), diocèse de Mondonedo, sous le vocable de S. Martin;

Najera (*Nagera, Nazara, Nazaray*), diocèse de Calahorra, sous le vocable de la Vierge;

Pombeiro (Columbarium, Palumbario, Polumbariis, Polumbario, Polumberiis, Polumberio), diocèse de Lugo, sous le vocable de S. Vincent;

Saint-Adrien de Sarragosse;

Sainte-Agathe de Ciudad-Rodrigo;

Saint-Baudile du Pinar (S. Bauditius, S. Boali, S. Boval, d'Alpinat, Delphina), diocèse de Ségovie;

Sainte-Colombe de Burgos;

Saint-Isidore, diocèse de Palencia;

Saint-Michel de Zamora (*Lemora, Samarensis*);

Saint-Romain de Entrepeñas (de Apibus, des Paignes, de Pennis, de Inter rupes), diocèse de Léon;

Saint-Vincent de Salamanque;

Valverde (*Vallis viridis*), diocèse de Lugo;

Villafranca (*al. de Valle carceris*), diocèse d'Astorga, sous le vocable de la Vierge;

Villaverde, diocèse d'Astorga, sous le vocable de S. Sauveur.

D'autres, tels que Arroyo (?) (*Artoio*), Breda (*Breda*), l'abbaye Saint-Pierre de Camprodon (*Campo rotundo*), au diocèse de Girone; Saint-Christophe de Leyre, au diocèse de Pampelune; Saint-Georges de Navarre, N.-D. d'Arles, au diocèse d'Elne, y apparaissent rarement; enfin, le Portugal y est représenté par les prieurés de Vimieiro (*Vimario, Vimenario, Vimiario*) et de Ratos (*Ratis*).

—327→

- II -

Les actes du chapitre général de 1460 nous donnent de curieux détails sur le cérémonial qui était observé lors de la réception des visiteurs. Dès qu'ils approchaient d'un monastère, le prieur, revêtu d'ornements sacerdotaux et accompagné, allait processionnellement à sa rencontre. Au son des cloches et à genoux, il recevait des visiteurs les lettres de l'abbé de Cluny; après les avoir baisées, il les mettait au dessus de sa tête, en témoignage de soumission a l'ordre de Cluny. Puis le cortège se rendait à l'église, où l'on chantait soit le *Te Deum*, soit le *Veni Creator*; l'un des visiteurs prononçait une allocution; le prieur et les religieux prêtaient serment d'obéissance à l'abbé; ensuite commençait la visite.

Cette réception n'était pas toujours aussi solennelle. Dans certains prieurés, le petit nombre des religieux ne permettait pas le déploiement de tant de pompe. Il arriva même plus d'une fois que l'accueil fait aux visiteurs laissa complètement à désirer. A Rates, par exemple, sous prétexte que le monastère dépendait de celui de la Charité, on leur déniait le droit de visite; en 1296, on consentait bien à leur donner l'hospitalité, mais, en 1336, on refusait absolument de les recevoir. Le prieur de Saint-Isidore ne voulait pas se présenter à eux (1292); près d'un siècle plus tard, un de ses successeurs leur fermait la porte et allait jusqu'à soudoyer des gens pour les mettre à mort (1387). A Villafranca, mal reçus par les religieux, ils attendaient en vain que le prieur comparût devant eux (1314); à Carrion, le visiteur était obligé de coucher au dortoir avec les moines, parce qu'on n'avait pas jugé à propos de lui fournir une chambre a part; sa suite et ses montures avaient dû chercher un gîte dans la localité (1314) ; plus tard, le prieur de ce même monastère refusera d'obéir aux visiteurs et engagera ses religieux à l'imiter (1387). Le prieur de Sainte-Colombe de Burgos, qui n'avait sans doute pas la consciente tranquille, s'éloignait pour n'avoir pas à affronter leur présence (1392), etc.

Comme on le voit, les fonctions de visiteurs n'étaient pas toujours exemptes de déboires; elles n'étaient pas non plus sans —328→ dangers; plus d'une fois, pendant les guerres qui désolaient l'Espagne, les visites ne purent avoir lieu, à cause du peu de sécurité des chemins; enfin, l'état des monastères était tel qu'il n'était pas de nature à leur donner satisfaction. Ce n'est pas sans regrets que l'historien est forcé de le constater. Laissant à ceux qui voudront les utiliser pour des monographies particulières le soin d'entrer dans les détails, je me bornerai à donner ici la substance des documents que j'ai recueillis.

**Sauf de rares exceptions, que les visiteurs ne manquent pas de signaler, l'état temporel des prieurés espagnols de l'ordre de Cluny a été déplorable**. En effet, il n'est, pour ainsi dire, aucun procés-verbal de visites, aucune définition de chapitres qui n'ait à enregistrer des engagements ou des aliénations de biens appartenant à ces monastères. Ce ne sont pas seulement des immeubles, des terres, des vignes, des récoltes et des droits qui trouvent des acquéreurs ou des préteurs parmi les seigneurs, les moines, les Juifs et les Sarrasins; Salamanque vend une cloche en 1310 et 1396 et en engage une autre vers 1345, en même temps qu'un calice d'argent et plusieurs ornements d'église; un peu plus tard (1392 et 1396), il n'y restera ni calice, ni vêtements sacerdotaux. Saint-Baudile aliène une croix d'argent, un calice (1336); en 1392, non seulement une cloche, mais jusqu'aux pierres du clocher. Jean Sobrini, prieur de Saint-Isidore, vend en 1336 les calices, croix, ornements et vêtements sacerdotaux de son église; à Carrion, deux calices, un encensoir sont engagés; le bois destiné à la réparation de l'église est vendu (1387); cinq ans plus tard, deux encensoirs d'argent et une chape sont mis en gage; à Sainte-Agathe, il ne reste qu'un calice de plomb, une mauvaise chasuble et une aube; le prieur a dû vendre un missel pour se faire enterrer; à Saint-Adrien de Sarragosse, il n'y a même plus de calice, presque plus d'ornements d'église; les livres liturgiques se composent seulement d'un missel et d'un épistolaire; Saint-Romain ne possède plus que des calices de plomb; ceux d'argent ont disparu depuis longtemps; à Pombeiro, le prieur a aliéné une pierre précieuse et quatre calices d'argent; de sept qu'il y avait autrefois, il en reste un, qui, avec une croix, également d'argent, deux aubes et une chape, constitue tous les ornements de l'église; à —329→ Budiño, il n'y a plus ni calice, ni livres d'offices, ni ornements 1392, etc., etc.

**Cette situation était due à plusieurs causes; d'abord aux guerres dont l'Espagne fut le théâtre pendant cette période du moyen âge; à la mainmise sur les prieurés par les grands; à la mauvaise administration des prieurs et surtout à l'introduction dans les monastères d'éléments tout-à-fait étrangers à la vie religieuse.**

**Parmi les contributions qui pesèrent sur les établissements religieux de l'Espagne, il y a lieu de signaler celles que préleva surtout sur les maisons de l'ordre de Cluny le roi de Castille, Alphonse XI, à l'occasion de la guerre qu'il avait à soutenir contre les Sarrasins (1344).**

**A défaut de documents antérieurs à 1259**, je ne saurais dire à quelle époque remonte la confiscation des monastères clunisiens d'Espagne par les grands soit laïques, soit ecclésiastiques. Nous savons qu'alors un officier du roi de Navarre détenait Saint-Adrien de Sarragosse; la reine de Castille s'était emparée de Budiño, de Villaverde (avant 1285) et de Jubia (avant 1291); à leur exemple, des seigneurs possédaient, au mépris des défenses du pape, Jubia, Sainte-Agathe de Ciudad-Rodrigo, Saint-Isidore, Saint-Vincent de Salamanque, Sainte-Colombe de Burgos, Villaverde, Pombeiro (1288-1310). Plusieurs de ces monastères changèrent encore de maître: Budiño appartint à l'évêque de Tuy (1314-1317), pour passer ensuite à un prélat, qui est désigné tantôt sous le simple nom de cardinal, tantôt sous celui de cardinal d'Espagne ou sous celui de cardinal Guillaume; celui-ci avait déjà Najera (1310), il y ajouta Saint-Vincent de Salamanque et Valverde (1337). Pendant le XIII^e^ siècle, Vimieiro semble avoir été un fief de l'archevêché de Braga, etc. Les abbés de Cluny avaient beau protester auprès des rois d'Espagne et de Portugal contre cette dépossession (1259, 1285, 1288, 1294, 1303, 1342); cet état de choses se prolongea jusque vers cette dernière année, car, en 1345, le chapitre général constatait qu'à l'arbitraire avait succédé un régime d'équité que l'on se plaisait à reconnaître.

Aux causes de décadence qui viennent d'être indiquées, il faut ajouter la mauvaise administration des prieurs. Il suffit de parcourir les actes de n'importe quel chapitre général pour en relever —330→ des exemples; on n'aura que l'embarras du choix. Cependant ce ne sont ni les réprimandes des visiteurs, ni les objurgations des définiteurs, ni les punitions qui firent défaut. Le mal était si profondément enraciné qu'il semble qu'il ait été impossible d'y remédier. Aussi les prieurs, pour se soustraire aux ennuis et aux embarras de leur charge, ne résidaient-ils pas toujours dans leur monastère.

A côté des parasites, qui, sous la dénomination de prébendiers, vivaient des maigres ressources des prieurés, la plupart des couvents espagnols de l'ordre de Cluny abritaient sous leur toit des hôtes que l'on est tout étonné d'y rencontrer. A Najera, les moines mènent l'existence large, à la façon des chanoines séculiers, est-il dit: chacun d'eux a une nombreuse maison (je traduis ainsi le mot *familia*, pour ne pas lui donner un sens qu'il pourrait ne pas avoir), ce qui grève lourdement les revenus du prieuré (1314). Mais l'incontinence des religieux et le concubinage de certains prieurs fut, aussi bien au point de vue matériel qu'au point de vue moral, une des causes de la décadence des couvents clunisiens, une des principales raisons pour lesquelles l'ordre de Cluny fut tellement déconsidéré en Espagne que, à plusieurs reprises, les chapitres généraux s'en émurent, qu'ils firent venir de cette province des religieux à Cluny pour chercher à les former aux meurs et à la discipline monastiques (1288, etc.). Les constatations faites par les visiteurs ne prouvent que trop combien peu ils y réussirent. Je n'insisterai pas sur ce sujet délicat; qu'il me suffise de dire que, pour une période de deux cents ans et **sur une population moyenne de cent cinquante religieux, j'ai relevé une trentaine d'accusations d'incontinence**, sans plus de détails, tant contre les moines que contre les prieurs; tous les couvents ont eu leurs brebis gâleuses; douze prieurs sont dénoncés comme concubinaires; l'un deux, celui de Villafranca, lui-même fils de moine, vit au prieuré avec sa maîtresse et ses deux fils, comme s'ils étaient légitimes (1314); celui de Pombeiro ne se contente pas d'une seule femme, mais, pour me servir des termes des actes du chapitre de 1392, il en a plusieurs; à Saint-Isidore, en 1349, le sous-prieur et les religieux vivaient tous publiquement en concubinage et

leurs enfants étaient élevés —331→ au monastère, etc. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'état presque permanent de pauvreté et de misère dans lequel ont végété les monastères clunisiens d'Espagne.

Si les visiteurs ont eu plus d'une fois à constater que les moines n'avaient ni pain, ni blé, ni vin, le tableau qu'ils nous font quelquefois de l'état matériel des édifices n'est pas moins sombre. **A Budiño, l'église n'est pas couverte; il n'y a que des maisons en paille; il ne reste plus de cloître (1392); à Carrion, les bâtiments sont détruits (1276); réédifiés depuis, ils ne tardent pas à être en mauvais état (1310), au point qu'ils sont depuis constamment signalés comme menaçant ruine (1337, 1349, 1387, 1392); Jubia et Rates sont détruits (1336 et 1349); Najera (1310-1317), Saint-Isidore (1310, 1340) et Saint-Vincent de Salamanque (1460) sont en ruines; à Pombeiro, il n'y a plus de réfectoire, ni de dortoir (1460); Sainte-Agathe de Ciudad-Rodrigo est dans un tel délabrement que les visiteurs, ne pouvant y être reçus, avaient été obligés de se loger dans la ville (1349); à Saint-Baudile, il ne restait plus que la moitié du prieuré (1392); Saint-Michel de Zamora et Saint-Romain sont presque entièrement détruits (1314, 1344, 1345); à Valverde, le cloître sert d'étable aux troupeaux des laques (1336); à Villafranca, il n'y a plus ni église, ni cloître, ni réfectoire (1310); relevé de ses ruines, nous le trouvons de nouveau détruit en 1396.**

Dans un certain nombre de ces prieurés, l'office divin n'était pas toujours célébré. C'était le cas à Budiño (1349); en 1392, les visiteurs constataient qu'on n'y disait plus la messe depuis longtemps; à Valverde, à Vimieiro (1349), à Pombeiro, a Saint-Isidore, à Salamanque, à Saint-Adrien de Sarragosse (1387-1392), on ne récitait pas l'office; ailleurs, comme à Sainte-Agathe de Ciudad-Rodrigo, à Casserra, à Saint-Isidore et à Valverde, les visiteurs remarqueront, en 1336, 1337 et 1460, qu'il laisse a désirer, généralement à cause du manque de calices ou d'ornements d'église.

Il n'entre pas dans le plan de cette Introduction de signaler les cas d'indiscipline et de relever les méfaits que les visiteurs ont eu à dénoncer aux définiteurs des chapitres généraux. C'est un soin que les futurs historiographes des prieurés clunisiens d'Espagne —332→ pourront prendre, s'ils le jugent à propos. Ces cas et ces méfaits ne sont pas beaucoup plus nombreux qu'autre part; les actes du chapitre général de 1460 semblent indiquer une amélioration notable à tous égards.

Je terminerai cette courte étude par une statistique des religieux et par la nomenclature de quelques prieurs, telles que me les ont fournies les visites et les actes des chapitres généraux de 1259 à 1460. La *Bibliotheca cluniacensis* donne (col. 1746-1747), mais je ne sais d'après quels documents, ni pour quelle date, un état numérique des religieux des prieurés clunisiens d'Espagne; il m'a semblé qu'il y avait lieu d'en tenir compte.

Arles: 1392, 14 religieux, au lieu de 22, nombre réglementaire; -(*Bibl. cl.*, 20);

Budiño: nombre règlementaire, 8;-1291 , 1292 et 1314, 2 et le prieur;-1336, 3, le prieur et 2 prêtres séculiers;-1337, 1377, pas de religieux;-1392, le prieur seul;-(*Bibl. cl.*, 8 et le prieur);

Camprodon: nombre règlementaire, 24; -1392, 14 et l'abbé; -1460, il en manque beaucoup;-(*Bibl. cl.*, 14 et le prieur);

Carrion: nombre règlementaire, 25;-1292, 23 et le prieur;-1349, il en manque le tiers;-1387, 15 et le prieur;-1392, le prieur et 16 religieux, dont deux au dehors;-(*Bibl. cl.*, 24 et le prieur);

Casserra: nombre règlementaire, 12;-1277, 7 et le prieur;-1392, 5 et le prieur;-1460, le prieur et un novice;-(*Bibl. cl.*, 10);

Jubia: 1291; 7;-1377, le prieur seul;-1392, 4 religieux et le prieur;-1460, 1 religieux et le prieur;-(*Bibl. cl.*, 6 religieux et le prieur);

Najera: nombre règlementaire, 30;-1285, 18 et le prieur;-1292, 16 et le prieur;-1387 et 1392, 10 et le prieur;-1460, 18, le prieur et 2 novices;-(*Bibl. cl.*, 30);

Pombeiro: nombre règlementaire, 8 (*al.* 12);-1285, 4 et des clercs prébendiers;-1292, 8 et le prieur;-1310 et 1314, 4;-1336, 3, le prieur et un frère convers;-1392, 2 et le prieur;-*Bibl. cl.*, 8);

Rates: 1377, pas de religieux;-(*Bibl. cl.*, 15);

Saint-Adrien de Sarragosse: 1392, ni religieux, ni prieur;-1460, un séculier;-(*Bibl. cl.*, 6);

—333→

Sainte-Agathe de Ciudad-Rodrigo: 1336, le prieur et un clerc; -1345, un religieux et le prieur;-1377, le prieur seul;-(*Bibl. cl.*, et le prieur);

Saint-Baudile: nombre règlementaire, 2;-1336, pas de religieux; le prieur et un clerc;-1392, un religieux et le prieur;(*Bibl. cl.*, 2 et le prieur);

Saint-Christophe de Leyre: nombre règlementaire, 15 religieuses et l'abbesse;-1392, 2 et la prieure;-(*Bibl. cl.*, 16);

Saint-Isidore: nombre règlementaire, 12;-1282, 9 et le prieur; -1285, 8;-1336, 3 et le prieur;-1377, pas de religieux à demeure;-1392, 2 et le prieur;-(*Bibl. cl.*, 12 et le prieur);

Saint-Michel de Zamora: 1292, 1344 et 1392, 2 et le prieur;-(*Bibl. cl.*, 2 et le prieur);

Saint-Romain: 1285, 3;-1292, 2 et le prieur;-1336, 1, le prieur et un clerc;-1340, le prieur seulement;-1387, 1, le prieur et un frère convers;-1392, 1, le prieur et un prêtre séculier;-(*Bibl. cl.*, 2 et le prieur);

Saint-Vincent de Salamanque: nombre règlementaire, 12;-1305, 1 et le prieur;-1377, le prieur seul;-(*Bibl. cl.*, 4 et le prieur);

Valverde: 1259, 3 religieux, le prieur et 13 prébendiers;-1277, ,et le prieur;-1292, 1, le prieur et 12 prébendiers;-1310, 1 et le prieur;-1314, 1 et le prieur;-1336, 1 et le prieur;-1337, un religieux;-1340, ni religieux, ni prieur;-1342, le prieur seul; -1392, pas de religieux; le prieur, 2 prêtres séculiers;-1460, le prieur seul;-(*Bibl. cl.*, 1 et le prieur);

Villafranca: nombre règlementaire, 12;-1285, 6 et des clercs prébendiers;-1292, 10 et le prieur;-1377, le prieur, 5 prébendiers;-1392, 6 et le prieur,-1460, 7 et le prieur;-(*Bibl. cl.*, 8).

Villaverde: nombre règlementaire, 4 (?);-1276, 2;-1285, aucun;-1377, le prieur seul;-1392, le prieur et 2 prêtres séculiers;-1460, le prieur seul;-(*Bibl. cl.*, 1 et le prieur);

Vimieiro: 1292, 2 et le prieur;-1377, pas de religieux à demeure;-(*Bibl. cl.* , 1 et le prieur);

Enfin, les prieurs dont j'ai pu relever les noms sont les suivants:

—334→

Budiño: «Petrus», 1312;

Casserra: «Raymundus Ruffi», 1310;

Curta petra (?): «Rolandus», 1312;

Jubia: «Joannes Dominicus», avant 1342;

Najera: «Stephanus», vers 1275;-«Martinus Garsiae», 1285;

Pombeiro: «Petrus», avant 1291;-«Martinus Petri», 1392;

Sainte-Agathe de Ciudad-Rodrigo: «Joannes de Rochevol», 1317;

Saint-Baudile: «Jordanus», avant 1310;-«Petrus Sobrini», avant 1336;-«Hugo», vers 1336;

Sainte-Colombe de Burgos: «Guillelmus de Teplenda», vers 1349;

Saint-Isidore: «Bernardus de Blanesto», 1330;-«Joannes Sobrini», 1336;-«Guillelmus de Ponte vallium», avant 1342;

Saint-Romain: «Matheus», avant 1336;-«Fernandus Petri», son successeur, avant 1336;

Saint-Vincent de Salamanque: «Simon», avant 1310;-«Simon de Chavennes» (le même?), 1312;-«Martinus Petri», 1340; Valverde: «Girardus, Geraldus», 1291, 1292, et 1293;-«Alphonsus Lupi», 1310;

Villafranca, «Dominicus Martini», 1259;-sous-prieur, «Stephanus Hasniers», 1312;

Villaverde: «Dominicus de Gallinis», 1309;

Vimieiro: «Frenandus Petri», avant 1336;-«Guillelmus», 1336.

Indice